



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 4 juillet 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

#### Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Eric Alagon a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Christophe Couic a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

**6. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPER  
FOURNEAU » ET QUIMPERLE COMMUNAUTE POUR L'ORGANISATION DU  
FESTIVAL DES RIAS, DU 28 AOUT AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018**

Exposé :

La Ville de Quimperlé est liée depuis 2014 à l'association le Fourneau - Centre national des arts de la rue, et à Quimperlé Communauté, dans le cadre d'un partenariat, pour la mise en œuvre d'une programmation dans le cadre du **festival des Rias** (théâtre de rue).

En 2018, des spectacles auront lieu à Quimperlé, **le jeudi 30 août le vendredi 31 août et le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018**. Sur ces trois jours, Quimperlé accueillera plusieurs spectacles dans plusieurs lieux de la Ville.

Cette action implique la signature d'une convention de partenariat définissant précisément les modalités pratiques de participation de la Ville aux actions qui se déroulent sur son territoire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 13 juin 2018

P.J. : projet de convention

Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ .**

